

**FOURNITURE DE MOBILIER POUR LA CHAINE
PARLEMENTAIRE – ASSEMBLEE NATIONALE
(LCP-AN)**

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

**DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :
Lundi 23 juillet 2018, 15 h**

SECTION I POUVOIR ADJUDICATEUR

1. – **Nom et adresse officiels du pouvoir adjudicateur**

LCP-Assemblée nationale, 106 rue de l'Université, 75007 Paris

2. – **Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus et les dossier d'offres doivent être renvoyés**

Le présent règlement, l'acte d'engagement ainsi que le cahier des clauses techniques particulières sont publiés sur le site de LCP-Assemblée nationale et peuvent être demandés à n.mace@lcpa.fr.

Les dossiers d'offres seront adressés avant le 23 juillet 2018 à 15h, par voie électronique à c.pochard@lcpa.fr .

3. – **Renseignements complémentaires**

Une visite des locaux pourra être organisée entre le 15 et le 20 juillet 2018 (contact T. Mazelle : 0614284755). Toute demande de renseignements sur la présente consultation pourra être adressée à Eric Moniot, uniquement par courriel (e.moniot@lcpa.fr) au plus tard le 19 juillet à 18h, étant entendu que les réponses seront transmises à l'ensemble des entreprises qui se seraient manifestées.

SECTION II OBJET DU MARCHÉ

1.– Description

La Chaîne Parlementaire –Assemblée nationale (LCP-AN) souhaite améliorer les conditions de travail de ses équipes. A cet effet, elle souhaite réaménager ses locaux : amélioration des conditions de travail des équipes travaillant au 1^{er} étage et partiellement au 4^e étage.

Les travaux envisagés s'accompagnent de la fourniture de mobilier, objet du présent marché.

La maîtrise d'œuvre est assurée par le cabinet Spark Architecture.

Contexte : La Chaîne Parlementaire-Assemblée nationale

Créée par la loi du 30 décembre 1999, LCP-AN est une société anonyme à actionnaire unique, l'Assemblée nationale. Elle partage le canal 13 de la TNT avec Public Sénat, et est également diffusée sur le satellite, le câble, l'ADSL. Une chaîne 100% est en outre diffusée sur Internet et l'ADSL. Une offre VOD est également disponible sur internet.

La dotation annuelle de LCP-AN s'élève à 16,641 millions d'euros. Elle compte 70 permanents, dont 36 journalistes. S'y ajoutent des intermittents et pigistes qui représentent 9 équivalents temps plein.

Publicité

La présente consultation fait l'objet le 12 juillet 2018 d'une publicité dans un JAL : Les Petites Affiches.

2. – Lieu de livraison des mobiliers :

Les prestations sont à livrer et monter au 106 rue de l'Université 75007 Paris.

4. – Division en lots :

Non Oui

Les variantes seront-elles prises en considération ?

Non Oui

5.– Durée du marché

Début le 30 juillet 2018. Fourniture du mobilier au plus tard le 15 novembre 2018 (mais si possible avant) sauf pour la table de réunion du 4^e étage qui devra être livrée et montée pour le 15 septembre 2018 au plus tard.

6. – Le prix indiqué dans l'acte d'engagement sera forfaitaire.

SECTION III

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

1.– Conditions relatives au marché

1.1 Cautions et garanties exigées

Aucune caution n'est exigée.

1.2 Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références des dispositions applicables

Budget de LCP-AN. Le mode de paiement est le virement bancaire, le paiement intervenant à réception de facture.

1.3 Forme juridique que devra revêtir le groupement de fournisseurs ou de prestataires de services attributaire du marché

En cas de groupement, un mandataire devra être désigné.

2.– Conditions de participation

2.1 *Renseignements concernant la situation propre du fournisseur ou du prestataire de services, justificatifs quant aux conditions d'accès à la commande publique visés à l'article 44 du n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité professionnelle, technique et financière minimale requise :*

2.1.1 Statut juridique et capacité professionnelle :

- **Lettre de candidature** (imprimé DC1 disponible à l'adresse suivante : www.economie.gouv.fr) ou document équivalent. En cas de regroupement, une seule lettre de candidature sera établie pour l'ensemble du groupement ; elle sera renseignée et signée par tous les membres du groupement ; elle précisera la nature du groupement et désignera un mandataire ;
- **Copie du ou des jugements** prononcés si le candidat est en redressement judiciaire ;
- **Déclaration sur l'honneur** du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés à l'article 45 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatives aux marchés publics (modèle proposé en annexe 1 du présent règlement de la consultation) ;

2.1.2 Capacité économique et financière :

- **Déclaration concernant le chiffre d'affaires** global et le chiffre d'affaires correspondant aux fournitures et prestations similaires à l'objet du marché, dans la limite des trois derniers exercices disponibles.

2.1.3 Références requises :

- **Liste des principales fournitures** effectuées par le candidat au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et, si celui-ci a fourni son accord, le destinataire public ou privé.

2.2. Critères de sélection des candidatures :

Les candidats seront sélectionnés sur la base de leurs capacités professionnelles, de la qualité et du prix des produits proposés et des engagements de respect des délais.

3.– Conditions propres aux marchés de fournitures

3.1 Les prestations sont-elles réservées à une profession particulière ?

Non Oui

3.2 Les candidats sont-ils tenus d'indiquer les noms et les titres d'étude et/ou l'expérience professionnelle des membres du personnel chargé de l'exécution du marché ?

Non Oui

SECTION IV PROCÉDURE

1.– Type de procédure

Procédure adaptée passée en application des articles 27 et 34 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

L'attribution sera, le cas échéant, précédée d'une phase de négociation avec l'ensemble des candidats ou certains d'entre eux. Les candidats concernés seront informés par courrier électronique des conditions de déroulement de la négociation.

LCP-AN se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation, ainsi que le permet l'article 27 du décret précité.

2. – Contenu des dossiers

- a) Documents relatifs à la candidature : cf. section III, point 2.
- b) Documents relatifs à l'offre :
 - l'acte d'engagement dûment complété et signé ;
 - un dossier répondant aux demandes figurant dans le CCTP avec description complète des produits proposés ;
 - une note sur l'expérience du candidat pour des prestations analogues ;
 - le CCAP et le CCTP signés.

3.– Critères d'attribution

Les critères de jugement des offres seront les suivants :

- expérience du candidat dans le secteur concerné (coefficient 10)
- qualité des produits proposés (coefficient 30) :
- Prix (coefficient 60)

Les réponses seront examinées avant le 24 juillet 2018 à 15 h par une commission réunissant le Secrétaire général de la chaîne et la directrice des contenus.

Le secrétariat de cette commission sera assuré par le Secrétaire général de LCP-AN qui procédera au recueil des notes de 1 à 5 données sur les critères ci-dessous et au classement des soumissionnaires selon la pondération suivante : une notation sur une échelle de 0 à 5 de chacun des critères, 5 étant la meilleure note. Chaque critère sera ensuite affecté des coefficients indiqués ci-dessus afin de définir une note globale. Le marché sera attribué au candidat ayant obtenu la note globale la plus élevée.

Une éventuelle négociation pourra intervenir entre la remise des offres et le 24 juillet à 15h.

L'entreprise attributaire et les entreprises non retenues seront informées de la décision avant le 24 juillet 2018 à 15 h00.

4.– Renseignements d'ordre administratif

4.1 Documents contractuels et documents additionnels – conditions d’obtention :
Auprès d’Eric Moniot, uniquement par courriel (e.moniot@lcpan.fr,)

4.2 Langue devant être utilisée dans l’offre ou la demande de participation : Français.

4.3 Délai minimum pendant lequel le candidat est tenu de maintenir son offre :

2 mois à compter de la date limite de réception des offres.

SECTION V AUTRES RENSEIGNEMENTS

1.– **Contenu du dossier de la consultation** (liste des pièces fournies au candidat par l’acheteur public)

- Règlement de la consultation et son annexe ;
- Acte d’engagement (AE)
- Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ;

2.– **Modalités de remise des dossiers**

Les dossiers d’offres seront adressés avant le 25 juillet 2018 à 15h, par voie électronique à c.pochard@lcpan.fr .

3.– **Echanges d’informations avec les candidats**

Les candidats sont informés que les échanges d’informations avec le pouvoir adjudicateur (demandes de complément de candidature en application de l’article 55 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 ou de précision sur les offres) seront effectués par courrier électronique, en utilisant l’adresse électronique indiquée par le candidat dans l’acte d’engagement.

ANNEXE 1

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR RELATIVE AUX INTERDICTIONS DE SOUMISSIONNER

Je, soussigné

.....

en qualité de

.....

agissant pour le compte de (société, entreprise) :

.....

.....

déclare sur l'honneur que l'entreprise

.....

n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés à l'article 45 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Fait à,

le

Signature